

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-64_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation
08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Aide individuelle à la participation aux salons professionnels N°64/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

Excusés M. Truchot.

Absents Mme Hählen.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'intervention économique,

Vu le vote du budget en date du 8 avril 2024,

Considérant les demandes d'aides financières de certaines entreprises pour participer à des salons professionnels,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de 500€ en contrepartie d'une prestation touristique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

